



Original : anglais

N° ICC-01/12-01/15

Date : 21 juillet 2021

**LES TROIS JUGES DE LA CHAMBRE D'APPEL NOMMÉS POUR
EXAMINER LA QUESTION D'UNE RÉDUCTION DE PEINE**

Devant : **Mme la juge Solomy Balungi Bossa, juge président**
 M. le juge Marc Perrin de Brichambaut
 M. le juge Gocha Lordkipanidze

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. AHMAD AL FAQI AL MAHDI

Document public

**Ordonnance relative au dépôt d'une réponse aux Observations de l'Accusation
au sujet de l'Ordonnance portant calendrier relative à l'examen de la question
d'une réduction de la peine d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi (ICC-01/12-01/15-392)**

**Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour,
aux destinataires suivants :**

Le Bureau du Procureur
M. Karim A. A. Khan, Procureur
M. James Stewart

Le conseil d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi
M^e Mohamed Aouini

Les représentants légaux des victimes
M^e Mayombo Kassongo

Les représentants des États
La République du Mali
Le Royaume-Uni

GREFFE

Le Greffier
M. Peter Lewis

Autres
La Présidence

Les trois juges de la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Dans le cadre de l'examen de la question d'une réduction de la peine d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi (« Ahmad Al Mahdi ») en application de l'article 110 du Statut de Rome,

Vu l'Ordonnance portant calendrier relative à l'examen de la question d'une réduction de la peine d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi (ICC-01/12-01/15-392), par laquelle une audience a été fixée aux 21 et 22 septembre 2021,

Saisis des Observations de l'Accusation au sujet de l'Ordonnance portant calendrier relative à l'examen de la question d'une réduction de la peine d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi (ICC-01/12-01/15-392) en date du 19 juillet 2021 (ICC-01/12-01/15-396), par lesquelles le Procureur informait les trois juges que les dates prévues pour la tenue de l'audience posaient certaines difficultés et proposait des dates de remplacement, à savoir au cours de la semaine du 27 septembre 2021,

Rendent la présente

ORDONNANCE

Ahmad Al Mahdi, le Greffier, le Royaume-Uni, la République du Mali et les représentants légaux des victimes ont jusqu'au lundi 26 juillet 2021 pour répondre à la requête susmentionnée du Procureur.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Solomy Balungi Bossa
Juge président

Fait le 21 juillet 2021

À La Haye (Pays-Bas)